



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-31-P**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE**

**Objet : Choix et lancement de la procédure de passation de marché public en urgence simple – mission de maîtrise d'œuvre agréée visant le confortement en urgence des ouvrages de protection post-crues des 10 mars et 1<sup>er</sup> avril 2024 – marché M-2024-07-E.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,  
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,  
Vu la délibération n° 2024-04 relative au programme d'actions 2024 et l'inscription de provisions pour études et travaux d'urgence ;  
Vu la délibération n°2024-20 relative à l'approbation du programme de travaux à mener en urgence ;  
Vu la délibération n°2024-21 relative à la modification du budget 2024 ;

Ce marché de maîtrise d'œuvre vise la conception en phase PRO et le suivi de mise en œuvre des prestations nécessaires à la sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations n°84F026 (T3), 84F028 et 84F040(T2) inclus dans un système d'endiguement de classe B autorisé par arrêté préfectoral du 13 juin 2023.

Une zone protégée est associée à ce programme de travaux : Bédarrides rive droite (3 188 personnes protégées).

Historique et argumentaire :

Le SMOP est gestionnaire du système d'endiguement de Violès à Bédarrides protégeant les communes de Violès, Sarrians et Bédarrides contre les crues de l'Ouveze.

L'Ouveze a connu 2 épisodes de crues en mars et avril 2024, d'occurrence comprises entre 2 et 5 ans.

Lors de ces épisodes, le niveau de protection lié à la zone protégée de Bédarrides rive droite a été atteint (200 m<sup>3</sup>/s).

Les agents du SMOP, dépêchés sur la commune de Violès (tronçon 84F026 (T3)), en surveillance des ouvrages ont pu constater la présence de renards hydraulique menaçant la pérennité des ouvrages.

Ces désordres ont fait l'objet d'une déclaration d'évènement important pour la sécurité hydraulique (EISH) auprès des services de la DREAL, de niveau orange. Par courrier du 19 avril 2024, le service de prévention des risques de la DREAL a validé le classement « orange » de l'EISH proposé par le SMOP. Ce classement « orange » définit l'incident comme grave – évènement ayant entraîné des dégradations importantes de l'ouvrage, quelles que soient leur origine, mettant en cause sa capacité à résister à une nouvelle crue et nécessitant une réparation en urgence.

D'autres désordres ont également été constatés sur d'autres tronçons du système d'endiguement :

- Présence de points bas en limite de surverse sur l'ouvrage en rive droite de Bédarrides à l'amont du pont Roman (tronçon 84F028 (T2 et T3)),
- Un effondrement de route digue sur le tronçon 84F028(T2) sur la commune de Courthézon,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-31-P**

- Surverses d'un ouvrages inclus dans le système d'endiguement mais non contributif en rive gauche de Bédarrides à l'amont du pont roman (84F040(T2)).

Plusieurs tronçons d'ouvrages de protection ont été sollicités lors des évènements. Des visites techniques approfondies ont été menées en préalable indispensable à la réalisation de travaux d'urgence visant le maintien des niveaux de protection.

L'analyse des rapports de VTA a permis la définition d'un programme de travaux à mener en urgence, qui a été développé au stade AVP et fait l'objet d'un porter à connaissance auprès du Préfet du Vaucluse.

Description du marché :

Ce marché de travaux vise la conception au stade PRO et le suivi de mise en œuvre des prestations nécessaires visant la résolution des désordres prioritaires relevés dans la VTA post-crues, à savoir :

- Traitement des infiltrations constatées sur le tronçon n°84F026 (T3) sur la commune de Violès ;
- Reprise de terriers de fousseurs sur le chemin digue, tronçon 84F028 sur la commune de Courthézon ;
- Reprise de trois points bas sur la commune de Bédarrides.

Ce marché de travaux sera passé en **procédure adaptée d'urgence simple** en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le délai de remise des offres sera écourté à 10 jours afin de répondre au mieux à la nécessité d'intervenir en urgence.

Le marché n'est pas alloué.

Il s'agit d'un marché présentant une tranche ferme, d'un montant < 90 000€ HT.

La durée initiale du marché est de huit mois à compter de la date du premier ordre de service.

La rémunération est forfaitaire conformément à l'article R2432-6 du Code de la Commande Publique.

L'analyse des offres portera sur les critères définis dans le règlement de consultation du marché M2024-07-E.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale :

VALIDE les caractéristiques énoncées du marché, du dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de consultation menée en urgence simple.

DECIDE d'engager la consultation.



Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le 16/07/2024  
ID : 084-200044402-20240716-2024\_31\_P-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-31-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **16 JUIL. 2024**  
Le Président,  
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.